

Éditorial

Présenter les finances d'une commune est toujours considéré comme un exercice difficile car le sujet est complexe avec des règles propres à la comptabilité publique et un vocabulaire très technique. Le faire par écrit dans un bulletin municipal de quatre pages constitue une difficulté supplémentaire.

Et pourtant, nous avons choisi de le faire pour quatre raisons :

- respecter notre engagement pris lors de la campagne électorale du printemps dernier,
- prendre en compte le contexte sanitaire qui ne nous a pas permis d'organiser la réunion publique prévue en novembre,
- permettre à tous les fontenois de disposer des informations essentielles sur la situation financière de notre commune,
- présenter notre démarche et nos premiers choix à court terme.

Nous avons décidé de faire réaliser un audit financier par un cabinet indépendant afin de disposer d'un véritable « bilan de santé » des finances de la commune au 31 décembre 2019 ; cet état des lieux était une étape indispensable pour connaître la solvabilité financière c'est à dire la capacité à rembourser la dette existante. Finalement, c'est une démarche analogue à celle d'une famille dans le suivi et la gestion de son budget.

Les deux pages intérieures de ce bulletin reprennent des éléments provenant de l'audit financier réalisé par le bureau d'étude, sans aucune modification du contenu ; elles ont d'ailleurs fait l'objet d'une validation par ce dernier, garantissant son indépendance.

En dernière page, nous vous présentons :

- une synthèse des derniers investissements réalisés avec les coûts respectifs et la part des subventions mobilisées,
- nos orientations pour le mandat à venir et nos premiers choix.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ; bonne lecture !

Joël DEMULE
Adjoint aux finances

Une étude initiée, réalisée et restituée en quatre mois

- conseil municipal du 10 juillet : informations sur la réalisation d'un audit financier avec le calendrier prévisionnel,
- seconde quinzaine de juillet : élaboration du cahier des charges et lancement de la consultation auprès de plusieurs cabinets spécialisés,
- mi-août : choix du cabinet (Agora/André Le Groupe à Beaune) et validation du coût de l'étude (4 675 € HT),
- seconde quinzaine d'août : fourniture au prestataire des éléments comptables relatifs aux huit dernières années,
- 3 septembre : première réunion de la commission des finances : présentation du calendrier de l'audit, de la méthodologie retenue par le bureau d'études,
- matinée du 3 octobre : session de formation intitulée « Comprendre les finances de ma commune » animée par l'intervenant du cabinet d'audit, en présence de la plupart des élus,
- 21 octobre : présentation des résultats de l'audit financier aux membres de la commission des finances, échanges et discussions,
- conseil municipal du 28 octobre : restitution de l'audit financier par le bureau d'études Agora,
- vendredi 6 novembre : date retenue pour la réunion publique, annulée pour cause de contexte sanitaire.

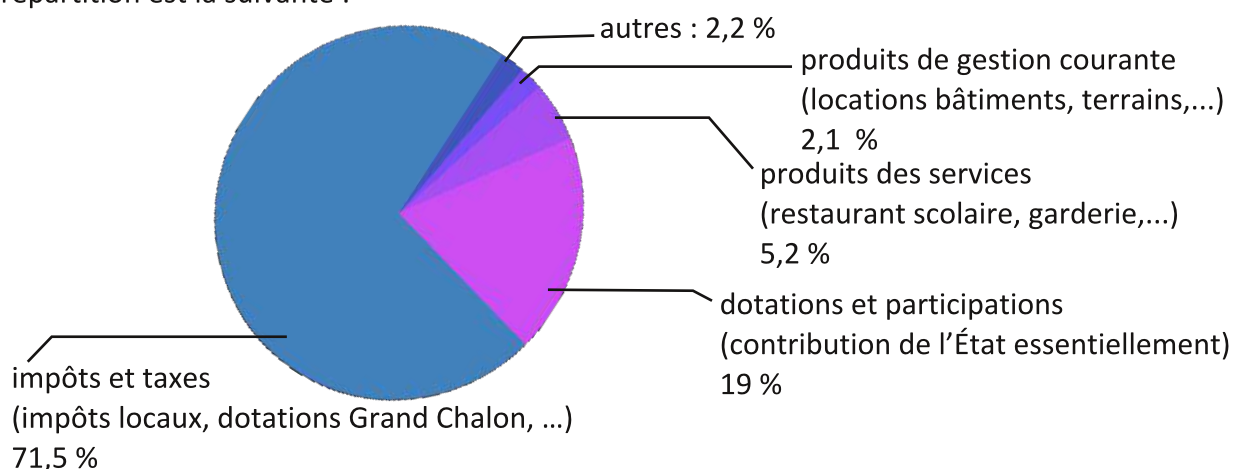


Quels sont les événements financiers marquants du précédent mandat (2012-2019) ?

- comme pour toutes les collectivités françaises, la commune a contribué au redressement des finances publiques de l'État sur la période 2014-2017 : baisse des dotations versées par l'État ;
- trois augmentations de fiscalité successives entre 2015 et 2017 : vote par le conseil municipal d'une hausse des taux de la taxe d'habitation, des taxes sur le foncier bâti et non bâti ;
- des produits forestiers exceptionnels, en provenance du syndicat des bois : 48 000 € en 2013 et 2014, 60 000 € en 2016, soit un total de 156 000 € ;
- des cessions d'immeubles (espace Javouhey, poste,...) pour un montant de plus de 400 000 € sur toute la période ;
- deux prêts contractés sur la période : 500 000 € en 2015 et 1 300 000 € en 2017.

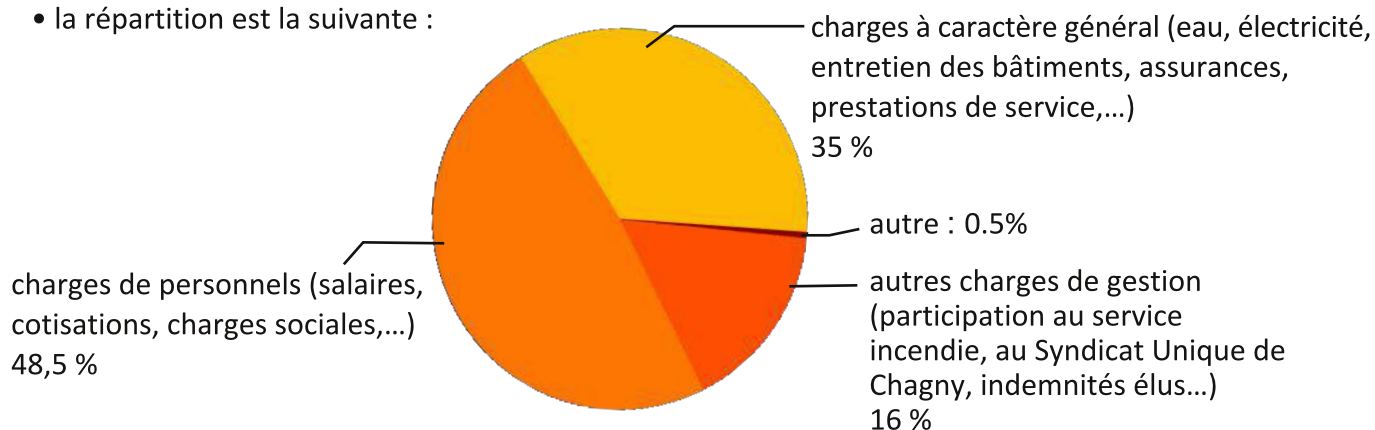
Les recettes courantes de fonctionnement ont augmenté de 1,1 % par an en moyenne sur la période 2012-2019

- hors recettes exceptionnelles, les recettes courantes de fonctionnement sont de 1 519 752 € en 2019 ;
- la répartition est la suivante :



Les dépenses courantes de fonctionnement ont augmenté de 1,9 % par an en moyenne sur la période 2012-2019

- hors dépenses exceptionnelles, les dépenses courantes de fonctionnement sont de 1 170 866 € en 2019 ;
- la répartition est la suivante :



Des niveaux d'épargne en baisse chaque année

- moins 1,4 % en moyenne pour l'épargne de gestion qui correspond à la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes de fonctionnement ;
- moins 1,7 % en moyenne pour l'épargne brute : c'est l'épargne de gestion moins les frais financiers (intérêts de la dette) ;
- moins 8,7 % en moyenne pour l'épargne nette : c'est l'autofinancement disponible après remboursement du capital des emprunts, autofinancement permettant de financer de nouveaux investissements.

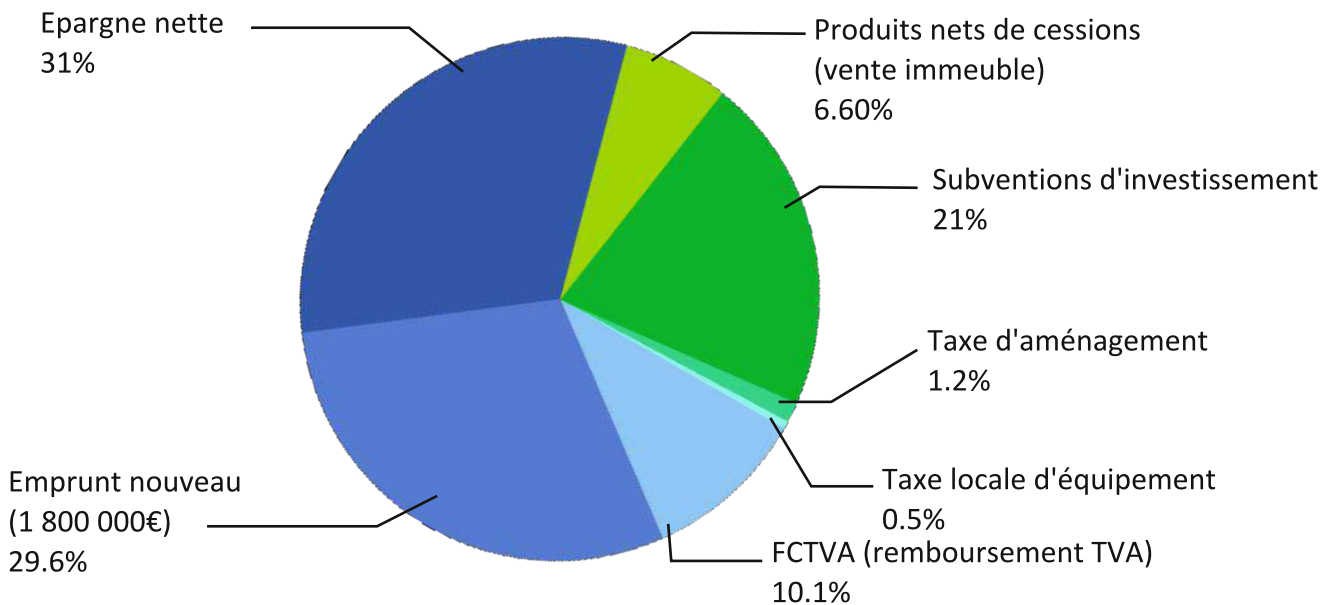
En 2019, l'épargne nette est de 117 037 € contre 221 213 € en 2012.

Les investissements et leur financement sur la période

- 6 378 300 € d'investissements cumulés sur la période 2012-2019, soit près de 798 000 € d'investissements par an en moyenne. Le graphe ci-dessous représente le montant annuel des investissements réalisés.
- Près de 1 274 000 € de subventions ont été perçus sur la période, soit un taux de subvention de 21%.



- Globalement, sur la période 2012-2019, le financement des investissements était équilibré



Aujourd'hui, il est primordial de préserver les marges de manoeuvre budgétaires pour que la commune puisse rembourser ses prêts existants.

- des marges fiscales très limitées car le niveau de pression fiscale est largement supérieur à la moyenne des communes de population comparable ;
- un taux d'épargne nette positif mais dont le niveau s'est beaucoup dégradé ;
- le résultat global de clôture du budget principal ("ce qu'il reste en banque") était de 374 861€ soit moins d'une année d'épargne brute, ce qui est très faible ;
- l'endettement est important puisque le capital restant dû (ou encours de la dette) était de 2 734 853€. Le nombre d'années nécessaires pour rembourser cette dette est passé de 5,6 en 2012 à 8,9 en 2019 sachant que le seuil d'alerte est de 10 années.

Aujourd'hui, il est primordial de préserver les marges de manoeuvre budgétaires pour que la commune puisse rembourser ses prêts existants et financer les investissements prioritaires.

Le budget 2020 : des investissements importants à financer

Depuis cet été, de nombreux fontenois nous interrogent sur le financement des multiples chantiers qui se déroulent sur la commune : fin des travaux du restaurant scolaire, réalisation des terrains de sports et du skate park avec mise en service en octobre, démarrage du chantier de rénovation de l'église. Si ces différents équipements bénéficient de subventions, la commune doit assumer une part de financement importante avec des conséquences sur le budget de cette année 2020. De plus, des écarts peuvent apparaître entre les prévisions et les réalisations, aussi bien pour les coûts que pour les montants de subventions.

Afin de permettre aux habitants de disposer d'informations, nous avons regroupé dans le tableau ci-dessous les éléments relatifs à ces récents chantiers. Les coûts regroupent les travaux, les frais de maîtrise d'oeuvre et autres bureaux d'études. Tous les montants sont exprimés hors taxes puisque la commune récupère deux années plus tard une grande partie de la TVA (16,4%).

Nature des travaux	Coût total (a)	Subventions obtenues (b)	Soit un taux de subvention	Montant à la charge de la commune (a-b)
- restaurant scolaire	1 211 294 €	427 754 €	35,3 %	783 540 €
- terrains de sports	159 618 €	72 212 €	45,2 %	87 406 €
- skate park	56 533 €	20 000 €	35,4 %	36 533 €
- rénovation de l'église première tranche	267 687 €	165 550 €	61,8 %	102 137 €
Total	1 695 132 €	685 516 €	40,4 % en moyenne	1 009 616 €

A la lecture de ce tableau, malgré la mobilisation de subventions qui représentent environ en moyenne 41 % pour ces quatre chantiers, chacun comprend l'impact important sur les finances du budget communal.

Nos orientations pour le mandat, nos premiers choix à court terme

L'audit financier nous a permis de disposer d'un état des lieux fin 2019 mais aussi d'éléments prospectifs pour le mandat 2020/2026. Dans ce contexte budgétaire difficile, nous avons retenu trois orientations essentielles :

- réduire l'endettement de la commune, ce qui implique de ne pas réaliser de nouveaux emprunts en début de mandat ;
- considérer comme prioritaires, les investissements liés à la sécurité des fontenois et à la conservation de l'identité de notre village ;
- soutenir nos associations locales et tous les acteurs des services de proximité.

Dans sa séance du 8 décembre, le conseil municipal a validé nos premiers choix en votant la décision modificative du budget 2020 avec notamment :

- le démarrage de travaux de lutte contre les inondations en 2021 ;
- la poursuite de la restauration de l'église avec une seconde tranche à venir ;
- le report de chantiers pour lesquels nous n'avons pas les ressources financières pour les réaliser immédiatement ; c'est notamment le cas de la piste cyclable pour rejoindre la voie verte.

